

## Organisation examen de conducteur de taxi, de VTC et de VMDTR (post-confinement)

### Epreuve théorique

<p><b>Masques obligatoires pour surveillants et candidats</b></p>	<p><b>Port du masque :</b> Dans le contexte du déconfinement à venir, le port du masque devrait être rendu obligatoire pour les candidats et les surveillants, dès lors que la distance physique d'au moins 1 mètre entre chaque personne ne pourra être garantie ou s'il existe un doute sur la possibilité de l'organiser et la respecter. Cette mesure est justifiée pour limiter les émissions particulières lorsque les personnes doivent se déplacer dans des espaces clos comme des salles d'examens. C'est une mesure complémentaire des mesures classiques de distanciation physique, des autres gestes barrières, d'hygiène des mains, d'aération des locaux et de nettoyage-désinfection des surfaces, avant l'entrée des candidats en salle et après les examens.</p> <p><b>Qui fournit les masques ?</b> Les masques pour les surveillants doivent être fournis par les CMA. Les candidats doivent apporter leurs masques. <b>Mais la CMA doit avoir un stock de masques à proposer gratuitement aux candidats le cas échéant (oubli, masque non conforme).</b></p> <p><b>Spécifications des masques :</b> Les masques recommandés pour les candidats et pour les surveillants sont des masques dits "barrières" ou "grand public", en tissu. Ils doivent répondre aux spécifications de l'AFNOR Spec S76-001 ou normes équivalentes, téléchargeables sur internet.</p> <p><b>Approvisionnement :</b> Les masques sont fabriqués par des industriels (et pourront notamment être achetés dans les officines de pharmacie) ou à défaut par des particuliers.</p>
<p><b>Port de gants</b></p>	<p>Non recommandé pour les candidats, à l'exception des candidats porteurs de lésions cutanées des mains. Recommandé pour les surveillants qui manipuleront les copies.</p> <p>Le SARS-CoV2 ne persistant pas au-delà de 3 heures sur le papier d'impression, en condition expérimentale, le port de gants n'est pas recommandé pour les personnes qui assureront la correction des copies, à condition de respecter un délai de latence de 3 heures entre la fin de l'épreuve et le début des corrections des copies d'examen.</p> <p>Par ailleurs, le port de gants ne doit pas dispenser de l'hygiène des mains.</p>

<p><b>Respect des règles de distanciation sociale</b></p>	<p><b><u>Retrait et remise en place du masque pour vérification de l'identité :</u></b> Possible à condition de réaliser une hygiène des mains avant retrait puis avant remise en place du masque. En l'état actuel des recommandations, la durée de port d'un même masque ne doit pas excéder 4 heures.</p> <p><b><u>Nombre de candidats par salle</u></b> En milieu intérieur, le nombre de personnes doit être réduit afin de respecter la distance physique d'au moins 1 mètre entre chacun des candidats, ce qui revient à réserver un espace sans contact d'environ 4m<sup>2</sup> au minimum par candidat à chaque fois que cela est possible. L'organisation devrait également permettre de mettre en place un sens de circulation.</p> <p><b><u>Modification de la gestion des flux des candidats avant et après les épreuves :</u></b> échelonner les arrivées et les départs, régulation de l'accès aux toilettes.</p> <p>Limiter les contacts lors du ramassage des copies.</p>
<p><b>Gel hydro-alcoolique</b></p>	<p>Mise à disposition de gel hydro-alcoolique par les CMA à l'entrée du centre d'examen : lavage des mains obligatoires pour le candidat à l'entrée.</p> <p>Mise à disposition de gel hydro-alcoolique par les CMA dans chaque salle d'examen, à disposition des surveillants et des candidats, et dans les salles d'opérations connexes, pour les agents.</p>
<p><b>Aménagement des salles</b></p>	<p>Assurer une aération continue des salles d'examen. Désinfection des portes et des WC.</p>
<p><b>Respect des recommandations par les candidats</b></p>	<p>Les candidats ne respectant pas les mesures sanitaires ne doivent pas être acceptés dans la salle d'examen. Il est recommandé de les en informer préalablement aux examens (<i>information préalable et sur site des candidats à prévoir</i>).</p> <p>Les candidats présentant des symptômes pouvant laisser suspecter une infection COVID-19 doivent être renvoyés à leur domicile. En cas de détresse respiratoire, le SAMU centre 15 doit être appelé.</p>
<p><b>Conduite à tenir face à l'apparition de symptômes pendant l'épreuve</b></p>	<p>Les masques respectant les spécifications de l'AFNOR Spec S76-001 ont une efficacité de filtration d'au moins 70% pour des particules de 3 microns émises pour la personne portant le masque. Le risque de contamination de l'environnement du candidat est donc limité, à condition d'avoir respecté les gestes barrières, incluant le port de masque par les surveillants.</p> <p>En cas d'apparition de symptômes pendant l'épreuve, le candidat pourra être isolé temporairement et une prise de température effectuée. En cas de fièvre, le candidat devra être renvoyé à son domicile ou le SAMU centre 15 contacté.</p>
<p><b>Remboursements</b></p>	<p>Mise en place d'une procédure de <b>remboursement intégral</b> des frais d'inscription aux candidats présentant un certificat médical attestant de leur atteinte par le covid19, et garantie d'une place au prochain examen (<i>pour éviter que des candidats présentant des symptômes ne viennent passer les épreuves</i>)</p>

## Epreuve pratique

Les règles de distanciation physique doivent être appliquées, notamment dans l'espace fermé constitué par l'habitacle du véhicule. Cela implique le maintien d'une distance entre le candidat et l'examineur.

Dans le cas où les règles de distanciation sociale ne pourraient pas être respectées dans le véhicule, les passagers du véhicule devront porter, en plus du masque, **une visière en plexiglas** afin d'éviter la projection de particules.

La visière doit être prêtée gratuitement au candidat et aux examinateurs par l'organisateur de l'examen afin d'être bien adaptée.

Les visières devront être désinfectées après chaque utilisation. Un processus de désinfection devra être mis en place par les CMA.

La mise en place et retrait des visières doivent être expliquées aux candidats (*hygiène des mains avant la pause et le retrait*).

TAXI/VTC	
<b>Port de masques obligatoire pour examinateurs et candidats</b>	Le masque barrière est par ailleurs suffisant pour l'examineur, dès lors que le candidat porte aussi un masque barrière.
<b>Port de gants</b>	Non recommandé pour les candidats, à l'exception des candidats porteurs de lésions cutanées des mains. Par ailleurs, le port de gants ne doit pas dispenser de l'hygiène des mains.
<b>Aération</b>	Aération obligatoire de la voiture avant et pendant l'épreuve ( <i>une fenêtre suffisante car il ne faut pas créer de courants d'air</i> ) et pas de climatisation.
<b>Installation de parois à l'intérieur de l'habitacle</b>	L'installation de paroi semble compliquée à mettre en œuvre techniquement à l'intérieur des véhicules, surtout ceux loués par le candidat. Il importe en revanche de respecter une distance minimale entre le candidat et l'examineur ou d'imposer le port d'une visière et de réaliser quotidiennement un nettoyage désinfectant du véhicule ( <i>article 6 du décret n°2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire</i> ).
<b>Prise de température</b>	La fièvre n'est pas un signe clinique spécifique de COVID-19, en effet le candidat peut présenter de la fièvre pour d'autres raisons. A l'inverse, l'absence de fièvre ne signifie pas non plus que le candidat n'est pas malade ( <i>l'infection peut être en phase d'incubation</i> ). Pour ces raisons, la prise de température n'est pas recommandée avant de monter en voiture. En revanche, le candidat peut être invité à prendre sa température chez lui avant de se présenter à l'examen. La présence de fièvre et de toux doit le conduire à consulter un médecin.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

**CMA FRANCE**

12, avenue Marceau • 75008 Paris • +33 1 44 43 10 00

www.apcma.fr • info@apcma.fr

 • www.artisanat.fr

Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004.

<b>Refus des candidats</b>	Les candidats ne respectant pas les mesures sanitaires ne doivent pas être acceptés pour l'examen. Il est recommandé de les en informer préalablement.
<b>Nettoyage désinfectant des véhicules</b>	Le nettoyage désinfectant des véhicules peut être effectué en utilisant un produit détergent-désinfectant virucide à diluer ( <i>sols et surfaces</i> ) ou prêt à l'emploi en spray à appliquer sur essuie-tout ( <i>petites surfaces</i> ) respectant la norme <b>EN 14 476</b> pour les virus enveloppés. Le nettoyage désinfectant des clefs et de l'intérieur du véhicule doit être réalisé entre chaque utilisateur en utilisant des gants de ménage. Les morceaux d'essuie-tout utilisés sont à éliminer via la filière des ordures ménagères.
<b>Conduite à tenir face à l'apparition de symptômes pendant l'épreuve</b>	En cas d'apparition de symptômes pendant l'épreuve, le candidat pourra être isolé temporairement et une prise de température effectuée. En cas de fièvre, le candidat devra être renvoyé à son domicile ou le SAMU centre 15 contacté.

<b>VMDTR</b>		
	<b>Candidat (<i>place avant</i>)</b>	<b>Examineur / moniteur (<i>place arrière</i>)</b>
<b>Equipements permettant le respect de la sécurité sanitaire</b>	Si port d'un casque simple, lui demander de porter un masque barrière	Soit casque simple + masque barrière Soit casque intégral avec visière baissée
	Si port d'un casque intégral >>> masque impossible à mettre >>> préconiser de baisser la visière	Soit casque simple + masque FFP Soit casque intégral avec visière baissée
	Si port d'un casque de moto cross homologué pour la route : il faudrait vérifier s'il y a la place pour mettre un masque barrière	Soit casque simple + masque FFP Soit casque intégral avec visière baissée
<b>Refus des candidats</b>	Les candidats ne respectant pas les mesures sanitaires ne doivent pas être acceptés pour l'examen. Il est recommandé de les en informer préalablement.	
<b>Modalités de désinfection</b>	La désinfection peut être réalisée à l'aide de lingettes imbibées d'alcool ou d'un produit virucide selon la norme <b>EN 14 476</b> . Une attention particulière devra être apportée aux éléments suivants : guidon, rétroviseurs, levier frein avant et embrayage, clefs et poignées passager ( <i>à l'arrière</i> ).	
<b>Conduite à tenir face à l'apparition de symptômes pendant l'épreuve</b>	En cas d'apparition de symptômes pendant l'épreuve, le candidat pourra être isolé temporairement et une prise de température effectuée. En cas de fièvre, le candidat devra être renvoyé à son domicile ou le SAMU centre 15 contacté.	